



REUNION DU CONSEIL SYNDICAL **MERCREDI 2 AVRIL 2025 SUR SITE**

Présents :

- Monsieur COACHON, président du CS,
- Messieurs BOCKET et LEPESME, membres du CS,
- Madame WAGNER, Agence CAP IMMO SUD, Gérante.

Absent excusé : Monsieur RONXIN

Les points suivants ont été vus :

A/ Sinistres en cours :

Suite au sinistre des dernières inondations classé en catastrophe naturelle, il apparaît nécessaire de relancer la société FRED INOV concernant le devis de réfection des entrées C et D.

Suite à la fuite d'eau survenue au niveau des WC de l'appartement n°B61, le Conseil Syndical demande de ne pas déclarer le sinistre à l'assurance afin de ne pas faire augmenter la sinistralité de la copropriété.

Face à la persistance des infiltrations d'eau dans plusieurs garages, il apparaît nécessaire de poursuivre les mises en eau afin de déterminer l'origine de la fuite. Pour cela, la société SRTB se chargera de faire ces nouvelles recherches de fuite.

B/ Ascenseurs :

Le Conseil Syndical fait part de l'insatisfaction des copropriétaires sur l'état de vieillissement du sol des ascenseurs changé en 2023, qui donne déjà l'impression d'être vieux et sale. Il conviendra d'envoyer un courrier à ce sujet à la société ORONA SEALIFT.

C/ VMC :

La société FRANK SERVICE sera relancée pour l'entretien annuel des VMC et un rendez-vous sera prévu sur place avec Monsieur COACHON afin de faire le point. Dès le mois de Mai 2025, les travaux de ramonage du système VMC seront validés, mais il conviendra d'attendre pour celui du contrôle des VMC au bâtiment C.

D/ INTERVENTIONS :

Il conviendra de relancer la société ALPHA SERRURERIE pour le devis concernant la porte d'entrée du bâtiment B. La société AXESS SERRURES sera également sollicitée pour établir un devis comparatif.

Le Syndic relancera les services VEOLIA pour prévoir une date d'intervention concernant le débouchage du réseau des eaux usées suite au passage qui n'a pas eu lieu en Mars dernier.

Un devis pour la création d'un réseau pour le robinet de puisage derrière le local poubelles a été établi par la société DE LIMA PLOMBERIE.

C/ Divers :

Un courrier sera adressé au propriétaire de l'appartement C11 pour lui rappeler l'interdiction de faire courir un fil électrique depuis son appartement et jusqu'à son véhicule électrique en raison du risque de danger encouru.

Le Conseil Syndical accepte de rencontrer la copropriété « ESTEREL NORD » afin de faire le point sur les arbres en commun.

Le Conseil Syndical demande qu'un courrier comminatoire soit adressé au propriétaire de l'appartement D11 pour les agissements de son locataire, les pigeons, le stationnement, les stores ou parasols qui sont non conformes à la toile de référence indiquée dans le règlement de copropriété.

Un courrier sera adressé au propriétaire de l'appartement A14 afin de lui rappeler l'interdiction de laisser le chien de son locataire en liberté dans les espaces verts communs de la résidence.

Le Conseil Syndical se chargera d'acheter une pompe vide cave pour vider les cuves hydrocarbure.

D/ Compte-rendu :

Ce compte-rendu est disponible sur le site : azurea.site.